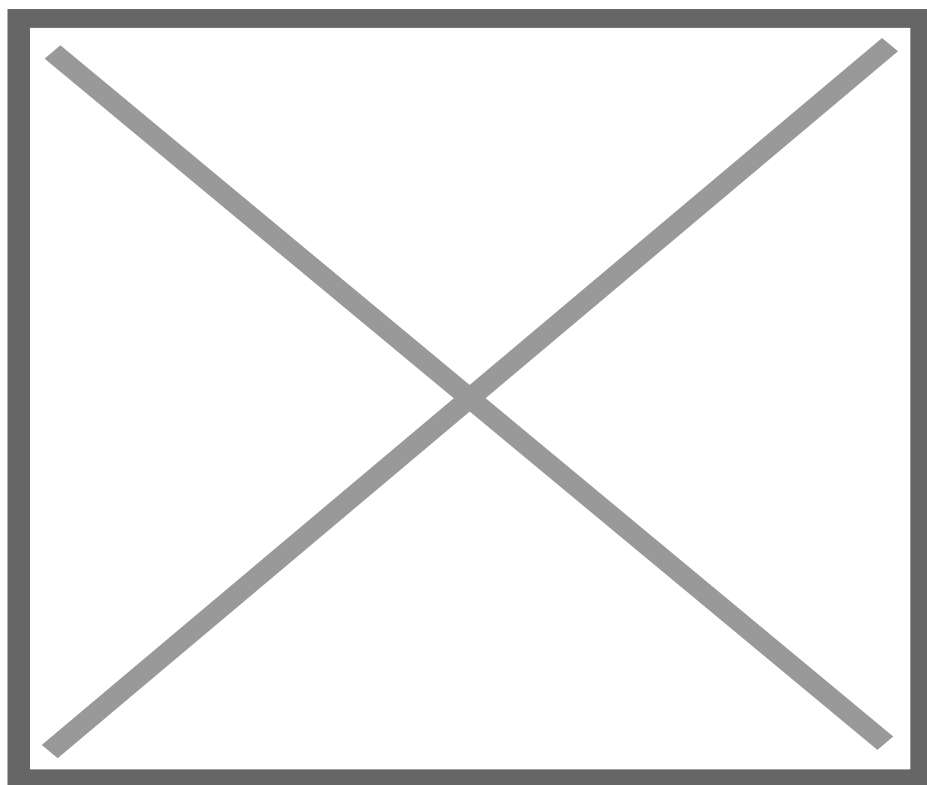


## Comment payer votre facture d'eau en ligne ?



La date limite de règlement des factures d'eau est fixée au **31 juillet 2026**.

### **Paiement en ligne**

Vous pouvez régler votre facture d'eau en ligne de deux façons :

- Depuis votre espace usager Vallée Dorée (création de compte possible) : <https://leau.ccl-valleedoree.fr/wp/home.action>
- Depuis votre espace sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), en renseignant l'identifiant de structure publique : **016864**

### **Autres moyens de paiement**

Vous pouvez également régler votre facture :

- par **TIP SEPA** ;
- chez un **buraliste agréé**, en espèces (dans la limite de 300 €) ou par carte bancaire ;
- par **mensualisation** (*attention : ce mode de paiement ne permet pas de régler la facture en cours, il s'applique aux échéances futures*).

### **Optez pour la e-facture**

En choisissant la **e-facture**, associée au prélèvement automatique, vous êtes informé(e) par e-mail dès que votre facture est disponible dans votre espace usager Vallée Dorée.

## **En savoir plus**

Retrouvez toutes les informations sur la facturation de l'eau, les différents moyens de paiement et les services proposés sur notre page dédiée : <https://www.ccl-valleedoree.fr/vos-services/eau-potable/facturation-de-leau>

Publié le 08/07/2026